

STATIONNEMENT

Pas d'espace de parking dédié.

ACCES AU BATIMENT

Accès horizontal et sans ressaut. Les entrées principales sont facilement repérables et le système d'ouverture des portes est utilisable en position "debout" ou "assis". Le dispositif d'accès dispose d'un signal sonore et visuel.

ACCUEIL DU PUBLIC

Eclairage intérieur au RDC (salles et circulation) assurant un éclairage de 200 lux minimum.

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

Circulations conformes : largeur mini 140 cm, portes de 80 cm minimum, sol souple collé non glissant et sans reflet, éclairage de 100 lux.

CIRCULATIONS VERTICALES

Escaliers conformes du point de vue des dimensions de marches, paliers et volées.

Eclairage intérieur de 150lux minimum.

Bandes podotactiles sur les paliers d'étages.

Bandes contrastées sur les premières et dernières contremarches.

ASCENSEUR

Ascenseur mis en conformité en 2018 et permettant l'accès aux 2 niveaux du bâtiment.

PORTES, PORTIQUES ET SAS

Repérage des parties vitrées par des bandes horizontales translucides.

LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Dispositifs de commande entre 90 et 110 cm du sol.

SANITAIRES

SANITAIRE SUR CHAQUE NIVEAU ACCESSIBLE EN FAUTEUIL : cuvette rehaussée avec barre d'appui, espaces d'usage et de retournement, lavabo adapté hauteur 85 cm avec espace 70cm x 30cm sous vasque, signalétique et barre de tirage sur porte.

SORTIES

SORTIES NORMALES = SORTIES DE SECOURS

DIMENSIONS DES LOCAUX ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET DES DISPOSITIFS DE COMMANDE UTILISABLES PAR LE PUBLIC :

- Guichets, banques d'accueil et d'information, caisses de paiement

Bureau de l'accueil complété par une tablette pouvant recevoir une personne en fauteuil : tablette à 80 cm du sol avec espace libre sous tablette de l.80 cm x prof.30 cm x ht.70 cm.

- Mobilier fixe, notamment tables, comptoirs, présentoirs, lits, appareils sanitaires isolés, fontaines

Mobilier libre dans toutes les salle.

- Appareils distributeurs, notamment distributeurs de boissons et denrées

Distributeur de boissons et denrées en R+1 et RDC.

- équipements et dispositifs de commande destinés au public, notamment dispositifs d'ouverture de portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, claviers...

Dispositifs existants non modifiés.

DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES :

Éclairage intérieur avec détection de présence dans les sanitaires.

ETABLISSEMENTS OU INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS :

Aménagement d'une place accessible en fauteuil roulant dans les salles de cours.